



Assemblée générale

Distr. générale
3 août 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 105 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de l'application des recommandations
et décisions adoptées par l'Assemblée générale
à sa dixième session extraordinaire**

Travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

À sa soixante-treizième session, tenue du 29 au 31 janvier 2020 à Genève, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a entamé un programme de travail de deux ans, en menant des discussions approfondies sur les changements en cours dans les conditions de sécurité internationale et leur incidence sur les approches actuelles du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Compte tenu des conditions de sécurité internationale de plus en plus complexes et multipolaires, le Conseil s'est engagé dans une réflexion créative et prospective sur les moyens de revitaliser et de moderniser l'architecture et les mécanismes de désarmement. À l'issue de la session, le Conseil a cerné les problèmes que pareille nouvelle approche devait chercher à surmonter, envisagé des moyens pratiques de progresser et discuté des principes qui devaient guider sa réflexion.

Le Conseil a conclu à la nécessité d'un ensemble diversifié d'outils modernes en matière de diplomatie et de coopération pour faire face aux tensions entre États, renforcer l'efficacité du dialogue bilatéral, plurilatéral et multilatéral, accroître la transparence et réduire la concurrence stratégique entre les États dotés d'armes nucléaires. En outre, le Conseil a souligné que toute nouvelle approche du désarmement nucléaire et de la maîtrise des armements devait être ancrée dans une vision commune d'un monde exempt d'arme nucléaire, fondée sur la vérifiabilité, l'irréversibilité et la transparence, visant à remédier à certaines carences des mesures de maîtrise des armements et à faire progresser la sécurité de l'humanité. Il a examiné plusieurs modalités pratiques, notamment des approches normatives juridiquement contraignantes, politiques et d'autre nature, qui permettraient de faire avancer le désarmement nucléaire, la non-prolifération et la maîtrise des armements, ainsi que

* [A/75/150](#).



d'accomplir des projets concrets à petite échelle, de mobiliser les dirigeantes et dirigeants politiques et de faire participer la société civile.

Les membres du Conseil ont souligné l'importance de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et ont exprimé leur conviction qu'il allait de l'intérêt de tous les États parties d'en tirer un résultat positif. À cet effet, ils ont envoyé une lettre au Secrétaire général, lui proposant des mesures précises qu'il pourrait prendre.

À sa soixante-quatorzième session, tenue les 15, 19, 24 et 25 juin 2020, le Conseil a poursuivi ses délibérations en ligne, en raison des restrictions imposées aux réunions en présentiel par la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19). Il a examiné deux sous-thèmes, à savoir : les nouvelles technologies et les risques connexes et les progrès du désarmement et de la maîtrise des armements dans un environnement international en mutation.

En ce qui concerne le sous-thème des nouvelles technologies et des risques connexes, le Conseil a constaté l'incidence que les technologies d'armement récentes ou nouvelles avaient sur la non-prolifération nucléaire, le désarmement et le contrôle des armements, et noté la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour faciliter un débat indispensable entre les États Membres, notamment au moyen d'un dialogue stratégique, de processus redynamisés de contrôle des armements, de la création éventuelle de nouvelles plateformes informelles permettant la consultation d'experts et d'acteurs du secteur privé et du renforcement de la capacité des forums existants de produire de idées nouvelles. Dans le cadre du deuxième sous-thème, « Progrès du désarmement et de la maîtrise des armements dans un environnement international en mutation », le Conseil a examiné les possibilités de préserver et, par la suite, d'élargir les programmes de coopération en matière de maîtrise des armements. De plus, il a également envisagé les moyens de dialoguer avec les États dotés et non dotés d'armes nucléaires dans les conditions multipolaires de sécurité actuelles.

Le Conseil a fermement soutenu l'action du Secrétaire général qui continue à promouvoir et à défendre vigoureusement l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Rappelant que l'année 2020 marquait le 75^e anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, le Conseil a souligné qu'il était urgent de sensibiliser davantage le public aux risques permanents que posaient les armes de destruction massive et de mobiliser un soutien massif du public en faveur d'une action décisive en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Dans ce contexte, il a examiné les enseignements à retenir d'autres grands problèmes mondiaux, en particulier la crise climatique et la pandémie, sur la façon de mobiliser le public en faveur des questions de désarmement.

En sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le Conseil a engagé un débat de fond sur deux axes de travail de l'UNIDIR, l'un étant la gestion des armes et des munitions, l'autre concernant les armes autonomes et le contrôle humain. Il a également examiné les programmes, les activités et les finances de l'Institut, notamment les mesures qu'il prenait pour renforcer l'incidence de ses politiques, atteindre la viabilité financière et multiplier ses interactions au niveau mondial. Il a approuvé le rapport de la Directrice sur les activités menées par l'Institut de janvier 2019 à décembre 2019 ainsi que les projets de programme de travail et de plan financier pour 2020 et 2021. Enfin, il a approuvé une proposition de l'Institut de commémorer son quarantième anniversaire en 2020, dans le contexte du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en mettant l'accent sur la mobilisation des femmes et de la jeunesse autour des questions de désarmement.

I. Introduction

1. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a tenu sa soixante-treizième session, à Genève du 29 au 31 janvier 2020, et sa soixante-quatorzième session, en ligne, les 15, 19, 24 et 25 juin 2020. La pandémie mondiale de COVID-19 ayant empêché le Conseil de se réunir en présentiel, en juin à New York, comme prévu initialement, il a tenu ses réunions en ligne en suivant un calendrier abrégé. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 38/183 O de l'Assemblée générale. Comme il a été établi à mi-chemin du programme de travail de deux ans, il rend compte des principales considérations en date. Des recommandations plus formelles seront adressées au Secrétaire général à la suite de la soixante-seizième session du Conseil. Le rapport de la Directrice de l'UNIDIR a été approuvé par le Conseil consultatif en sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut (voir [A/75/134](#)).

2. Selma Ashipala-Musavyi (Namibie) a présidé les deux sessions du Conseil consultatif en 2020.

II. Discussions de fond

3. Au cours de ses soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions, le Conseil consultatif a entamé un programme de travail de deux ans. Le Secrétaire général lui a demandé de réfléchir à d'autres approches et à une éventuelle nouvelle vision du désarmement nucléaire et de la maîtrise des armements, y compris leurs principes et éléments possibles.

4. Aux deux sessions, la Conseil a entendu un exposé de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, dans lequel elle a présenté un aperçu des multiples problèmes interconnectés auxquels la communauté internationale faisait face et qui avaient une incidence sur l'action mondiale en matière de contrôle des armements, de non-prolifération et de désarmement. Il s'agissait notamment de conditions de sécurité internationale caractérisées par un manque de confiance et de dialogue, la militarisation des affaires internationales, le durcissement des tensions régionales, l'érosion des accords bilatéraux de contrôle des armements, l'accumulation de nouvelles armes, l'accroissement du volume et de la sophistication des arsenaux stratégiques mondiaux et de dépenses militaires qui ne semblaient soumises à aucune restriction.

5. La Haute-Représentante a appelé l'attention sur les problèmes que les nouvelles technologies, si elles n'étaient pas surveillées de près, pouvaient poser au regard des normes juridiques, humanitaires et éthiques existantes, ainsi qu'au regard des principes sur lesquels reposent la non-prolifération et la paix et la sécurité internationales. Les avancées scientifiques et technologiques confèrent certes des avantages à des millions de personnes, mais elles s'accompagnent aussi de risques nouveaux, notamment concernant les anciennes technologies liées aux armements, car elles affaiblissent les mesures limitant l'accès et ouvrent potentiellement de nouveaux domaines de conflit. Il convient également d'examiner de plus près les options permettant de remédier aux carences actuelles dans les discussions internationales sur les missiles et la défense antimissile. Entre-temps, les tensions croissantes entre les États sur des sujets concernant la paix et la sécurité ont été exacerbées par la crise liée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ce qui a mis encore davantage en évidence la nécessité de cerner des voies viables vers un dialogue renouvelé entre les États sur les mesures de désarmement et de maîtrise des armements. Dans le contexte de ces problèmes multiples et interconnectés, la Haute-Représentante a souligné que le Conseil devait déterminer les processus et les

approches appropriés qui permettraient aux États de trouver un terrain d'entente dans ces domaines.

6. À la soixante-quatorzième session, le Secrétaire général a demandé au Conseil de lui communiquer des recommandations concrètes sur une nouvelle vision possible de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement dans le monde d'aujourd'hui, et sur la contribution particulière que l'ONU pourrait apporter pour revigorer les processus de désarmement et faire avancer le désarmement nucléaire et la maîtrise des armements. Le Secrétaire général a fait observer que deux années s'étaient écoulées depuis le lancement de son programme de désarmement, intitulé « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement », et que, malgré des progrès encourageants dans sa mise en œuvre, il a constaté qu'il fallait surmonter de profondes divisions et l'absence de dialogue entre les États. À cet égard, il a souligné que toute nouvelle vision devait tirer un trait d'union entre les enseignements du passé et les progrès réalisés dans la prévention de la guerre nucléaire, d'une part, et les nouveaux défis du XXI^e siècle, d'autre part.

7. Au cours des deux premières sessions, des experts dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et du contrôle des armements ont présenté au Conseil des exposés dans lesquels ils ont examiné des concepts clés, des approches différentes et une nouvelle vision du désarmement nucléaire et du contrôle des armements.

A. Les mutations des conditions de sécurité mondiale

8. Le Conseil s'est félicité de l'occasion offerte par le Secrétaire général d'examiner et de communiquer un ensemble de recommandations stratégiques et concrètes à l'appui d'une nouvelle approche du désarmement et de la maîtrise des armements dans des conditions de sécurité internationale difficiles et en constante évolution.

9. La pandémie a rappelé que des risques mondiaux aux conséquences dévastatrices pouvaient survenir sans avertissement et le Conseil a souligné que la communauté internationale devait faire tout ce qui était en son pouvoir pour prévenir la catastrophe mondiale qui résulterait de l'utilisation d'armes nucléaires, que cette utilisation soit intentionnelle, accidentelle ou le résultat d'une erreur de calcul. Le Conseil a réaffirmé que les armes nucléaires constituaient une menace constante pour l'existence de la civilisation.

10. Affirmant que la communauté internationale devait continuer à œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, le Conseil a néanmoins reconnu les difficultés auxquels se heurtaient les efforts de désarmement nucléaire et de maîtrise des armements dans un environnement géopolitique de plus en plus tendu et complexe. Contrairement à l'époque de la guerre froide, où le système international et les institutions consacrées au désarmement étaient dominés par un ordre mondial bipolaire, l'environnement nucléaire actuel est multipolaire et régional.

11. Soulignant que le désarmement et la maîtrise des armements étaient des mesures clés pour créer un monde plus sûr, les membres ont estimé que la communauté internationale assistait à l'érosion des accords de maîtrise des armements, à une rhétorique dangereuse sur l'utilisation des armes nucléaires et à l'incertitude quant au maintien des accords existants. À cet égard, les évolutions les plus notables ont été mentionnées, à savoir : la disparition du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques (Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire), la rupture du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, l'annonce

récemment faite par les États-Unis d'Amérique de leur intention de se retirer du Traité « Ciel ouvert » et les perspectives incertaines de prorogation du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité de réduction des armements stratégiques). Le manque de confiance et de dialogue entre les États, les tensions stratégiques concernant la question des missiles et les évolutions technologiques dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité, par exemple, ont, ensemble, créé une situation mondiale de plus en plus complexe, qui menace la paix et la sécurité internationales.

12. Le Conseil a fait valoir que cette réalité complexe soulevait la question suivante : comment la communauté internationale peut-elle effectivement amener tous les États dotés d'armes nucléaires, chacun ayant ses propres intérêts de sécurité nationale et sa posture et ses relations stratégiques, à participer aux processus et accords de désarmement nucléaire et de maîtrise des armements ? Il a discuté du fait que les risques et les dangers potentiels que représentaient l'évolution des capacités technologiques et les problèmes émergents découlant des nouveaux domaines et technologies nécessitaient une appréciation des corrélations entre un large éventail de questions relatives à la maîtrise des armements.

13. Notant que la communauté internationale devait faire tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher toute nouvelle détérioration des régimes de non-prolifération et de désarmement nucléaire et préserver les accords durement acquis encore en vigueur, les membres étaient largement d'accord sur la nécessité de présenter un ensemble de propositions constructives afin de remédier à la dégradation des conditions de sécurité internationale. Une nouvelle vision articulant la valeur de la maîtrise des armements et du désarmement et les moyens d'y parvenir servirait les intérêts de tous les États Membres.

14. Le Conseil a délibéré sur : la nécessité de recadrer et de remanier les concepts qui sous-tendent le désarmement et la maîtrise des armements, pour les adapter à l'évolution des circonstances ; la nécessité de discerner les facteurs politiques incitatifs ou dissuasifs et les freins à la concurrence ; les mesures qui pourraient être prises pour accroître les niveaux de confiance et de collaboration. Il a échangé des vues avec Lawrence Freedman, professeur émérite en War Studies (étude des guerres) au King's College de Londres, qui a examiné comment les pressions exercées sur le système international érodaient le multilatéralisme, la coopération et la transparence. À son tour, le Conseil a examiné les effets de cette érosion sur les possibilités de désarmement et de contrôle des armements, ainsi que la manière dont les pressions exercées sur les conditions de sécurité internationale risquaient de conduire à une escalade et à des conséquences involontaires. Les membres du Conseil ont souligné la valeur des mesures de confiance pour rétablir la confiance et pour réduire et atténuer les risques.

15. Les membres du Conseil ont constaté que la pandémie avait exacerbé les tensions entre les États et créé plusieurs problèmes distincts en lien avec des questions concernant la paix et la sécurité. Notant qu'il était encore trop tôt pour percevoir toutes les conséquences de la pandémie, certains membres ont fait valoir que l'augmentation des dépenses publiques pour combattre la pandémie pouvait présenter l'occasion de repenser et de réorienter les dépenses militaires mondiales et, éventuellement, de prévenir la course aux armements. Ils ont également fait observer que la pandémie avait mis en évidence les coûts directs et indirects des atteintes à la biosécurité et à la sûreté biologique et ont souligné l'importance cruciale de revitaliser les travaux de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

B. L'évolution du contexte international des armes nucléaires au XXI^e siècle

16. Au cours de ses délibérations sur l'évolution du contexte international de l'armement nucléaire au XXI^e siècle, le Conseil était d'avis que les États dotés d'armes nucléaires devaient mener des politiques visant à prévenir leur utilisation, à réduire le danger de guerre nucléaire et à contribuer au désarmement et à la non-prolifération des armes nucléaires.

17. Le Conseil a examiné les conditions ayant un effet de « moteur » ou de « frein » à la prolifération des armes nucléaires. De plus, il a constaté qu'il y existait un lien entre la prolifération nucléaire et le degré auquel les États percevaient des menaces pesant sur leur existence et leurs intérêts de sécurité nationale. Parmi les contraintes empêchant une vaste prolifération, les suivantes ont été citées : les coûts élevés associés au développement d'armes nucléaires, la capacité d'autres États d'infliger des dommages militaires importants lors d'interventions visant à empêcher l'acquisition de telles armes et la disponibilité d'autres moyens permettant aux États de renforcer efficacement leur sécurité et leur position dans le monde.

18. Le Conseil a souligné qu'il importait que les États œuvrent de concert pour prendre des mesures bien définies et irréversibles visant à faire advenir un monde exempt d'armes nucléaires, enraciné dans le projet commun d'une élimination des armes nucléaires qui soit vérifiable, irréversible et transparente. Les États, en particulier ceux qui possèdent des armes nucléaires, devraient s'efforcer d'améliorer l'environnement politique, de renouer un dialogue constructif et de réinstaurer la confiance. Pour avancer vers un régime de sécurité mondiale basé sur la coopération et faire face à l'imprévisibilité stratégique, le Conseil a conclu qu'il fallait un semblé d'outils diplomatique diversifiés et modernes qui soient en mesure de tenir compte des tensions entre États, d'améliorer l'efficacité du dialogue bilatéral, plurilatéral et multilatéral, d'accroître la transparence et de réduire la concurrence stratégique entre États dotés d'armes nucléaires.

19. Le Conseil a entendu un exposé de John Borrie (UNIDIR), qui a imputé l'imprévisibilité stratégique contemporaine à plusieurs tendances, notamment une multipolarité accrue, des relations tendues entre États, la détérioration du tissu des institutions et des normes internationales et l'évolution des technologies. L'orateur a expliqué que les facteurs actuels d'imprévisibilité étaient les systèmes antimissiles balistiques, les armes hypersoniques et autres armes avancées, de longue portée ou antisatellites, ainsi que les cyberarmes, les armes basées sur l'intelligence artificielle et les armes nucléaires « à faible rendement ».

20. Constatant un déficit de confiance, tant au niveau international que dans les contextes bilatéraux, les membres du Conseil ont fait valoir que la recherche de mesures de confiance nouvelles ou traditionnelles pourrait grandement contribuer à rétablir la confiance et à réduire et atténuer les erreurs de calcul et les risques. Toute approche doit être adoptée compte dûment tenu des questions de genre.

21. Au cours de ses discussions, le Conseil a rappelé que l'année 2020 marquait le 75^e anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. Il s'est dit préoccupé par la faible conscience, dans le monde entier, des risques permanents que présentaient les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, y compris celles liées à l'apparition de nouvelles technologies. Le Conseil a souligné qu'il fallait un discours convaincant pour gagner l'adhésion du public en faveur d'une action décisive en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Ses membres ont examiné comment d'autres questions d'importance mondiale, en particulier la crise climatique et la pandémie, pourraient offrir de précieuses occasions de sensibiliser davantage le public aux questions de désarmement et de promouvoir

un débat sérieux sur la sécurité humaine et sur la manière dont les États pourraient véritablement intégrer cette notion dans leurs politiques.

22. Le Conseil a rappelé le rôle historique joué par la société civile, en particulier les organisations de femmes, qui avait su exercer les pressions nécessaires pour inciter et pousser à l'action. Il a souligné la fonction importante que remplissait le programme de désarmement du Secrétaire général dans la mobilisation de la société civile, du grand public et d'autres acteurs et partenaires essentiels, mobilisation visant à obtenir l'adhésion générale en faveur de la maîtrise des armes nucléaires et du désarmement. À cet égard, il a été proposé que le Secrétaire général nomme un(e) envoyé(e) spécial(e) pour le désarmement et la société civile afin de donner plus d'importance à la question de la maîtrise des armements.

C. L'état des approches actuelles en matière de désarmement nucléaire et de contrôle des armements : les mesures partielles sont-elles encore adaptées ?

23. Anton Khlopkov, membre du Conseil, a fait un exposé, dans lequel il a évalué l'adéquation et l'efficacité du régime de non-prolifération nucléaire et de l'architecture de contrôle des armements actuellement en place. Il a fait observer que, depuis l'apogée de la guerre froide, des progrès importants avaient été réalisés en matière de prévention de la prolifération, de réduction des arsenaux nucléaires et des déploiements d'armes nucléaires, ainsi qu'en matière d'élimination des matières nucléaires utilisables pour les armes. Il a également abordé les tendances négatives et contraintes récentes, qu'il a imputées au manque de dialogue stratégique sur le contrôle des armements entre les principaux États dotés d'armes nucléaires, et à l'absence de progrès concernant les engagements pris dans le cadre des traités et des négociations en cours. L'orateur a également appelé de ses vœux, à titre prioritaire, la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, un dialogue régulier et global entre les États-Unis et la Fédération de Russie et un dialogue intensifié entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

24. Les membres du Conseil ont estimé qu'il était urgent et de la plus haute importance de préserver les traités et accords existants en matière de désarmement nucléaire, de contrôle des armements et de vérification de la non-prolifération, et d'empêcher une nouvelle érosion des cadres existants de désarmement et de contrôle des armements. Ils ont souligné que la priorité devait être donnée à la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques pour cinq années complètes, afin d'éviter une concurrence nucléaire débridée, tout en ménageant le temps nécessaire pour examiner et conceptualiser de nouvelles approches en matière de contrôle des armements.

25. Le Conseil a déclaré que les États Membres devaient s'appuyer sur les normes et les bonnes pratiques d'un système qui avait évolué pendant plusieurs décennies. Tout en reconnaissant que tous les États dotés d'armes nucléaires n'avaient pas tous connu la même réalité en matière de négociation d'accords de contrôle des armements, il a souligné qu'il y avait de précieux enseignements à tirer des négociations précédentes et de la mise en œuvre des accords.

26. En examinant les moyens de promouvoir le dialogue et la coopération, les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait un discours convaincant qui mette en évidence la valeur ajoutée et la faisabilité de la maîtrise des armements, ainsi que la nécessité de mesures de confiance destinées à rétablir la confiance, à réintroduire des habitudes de coopération et à réduire et atténuer les risques. S'agissant de la réduction et de l'atténuation des risques, il a été proposé de tirer des leçons d'autres domaines

de la pratique relative à la paix et à la sécurité internationales, tels que la médiation et la gestion des conflits.

27. Le sujet a été approfondi dans un exposé de Michael Krepon, co-fondateur et ancien Président du Stimson Center. L'orateur a commencé sa présentation par un aperçu exhaustif des progrès accomplis par les États en matière de contrôle des armements au cours des 30 dernières années. Lorsqu'il a abordé les problèmes nouveaux, il a fait valoir que les questions relevant des deux domaines les plus exposés aux erreurs de calcul et aux conflits – l'espace extra-atmosphérique et le cyberspace – pouvaient être traitées plus efficacement dans le cadre d'arrangements politiques et volontaires encourageant la retenue, notamment des codes de conduite. Quant au désarmement nucléaire et au contrôle des armements, il a reconnu l'utilité des traités et de la réduction des arsenaux, mais, compte tenu du contexte actuel, il a recommandé une approche fondée sur le renforcement des normes contre l'utilisation des armes nucléaires en situation de guerre, ainsi que contre la poursuite de la prolifération ou des essais nucléaires.

28. Le Conseil a réfléchi à la complémentarité entre une approche fondée sur des normes et les cadres et instruments juridiques existants, et a examiné le rôle potentiel des mesures partielles. Il a été observé que les approches basées sur des normes et des codes de conduite étaient bien adaptées à certains domaines, tels que la cybersécurité et la stabilité numérique, mais ne pouvaient pas se substituer aux traités dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

29. Le Conseil a discuté de la manière dont ces normes seraient élaborées, des acteurs qui dirigeraient le processus d'élaboration et des personnes auxquelles faire appel pour le contrôle et le respect des normes convenues, en tenant compte du rôle des organisations internationales telles que l'ONU. Il a cherché à clarifier le rôle des mécanismes de vérification et a examiné comment relier cette approche aux mesures de confiance et aux systèmes existants de gestion des crises.

30. Le Conseil a réaffirmé que les États, en particulier ceux dotés d'armes nucléaires, devraient s'efforcer d'améliorer l'environnement politique et de renouer un dialogue constructif. Les membres du Conseil ont souligné l'importance de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et se sont dit convaincus qu'il allait de l'intérêt de tous les États parties d'en tirer un résultat positif. En février 2020, à l'issue de sa soixante-treizième session, le Conseil a adressé une lettre au Secrétaire général sur la manière dont il pourrait, par ses fonctions d'encadrement et dans ses communications, contribuer à faire comprendre aux États parties les grands enjeux de la Conférence, qui avait été reportée à avril 2021, au plus tard.

D. Défis naissants et nouvelles technologies

31. À sa soixante-quatorzième session, le Conseil a examiné l'incidence des technologies d'armement récentes et naissantes sur le désarmement nucléaire et la maîtrise des armements, et notamment leurs implications pour la paix et la sécurité internationales et leur pertinence à l'égard de tout futur processus ou dispositif en matière de désarmement (nucléaire ou autre) et de non-prolifération.

32. Le Conseil a noté que diverses avancées scientifiques et technologiques dans des domaines tels que l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la technologie spatiale et les sciences biologiques et chimiques pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Cependant, elles pourraient aussi accroître les risques existants en matière de sécurité et en générer de nouveaux, créant ainsi d'autres sphères de conflit. Mal gérées, les innovations liées à certaines de ces

technologies pourraient nuire à la prévisibilité et à la confiance mutuelle, déclencher des courses aux armements, voire provoquer une escalade qui pourrait aller jusqu'à l'utilisation d'armes nucléaires à la suite d'une erreur d'appréciation.

33. De l'avis des membres du Conseil, les effets des nouvelles technologies, notamment dans les domaines du cyberspace, de l'espace extra-atmosphérique, de l'intelligence artificielle et des sciences chimiques et biologiques, devraient être pleinement pris en compte en vue de l'application de mesures efficaces de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Un membre du Conseil a diffusé un document sur le rôle des enceintes multilatérales dans le traitement des défis liés aux technologies naissantes, dans lequel figuraient des propositions concernant l'adoption d'une approche échelonnée et décentralisée de l'élaboration de normes et la participation du secteur privé et d'autres parties prenantes.

34. Le Conseil a jugé nécessaire d'avoir une vue d'ensemble des circonstances dans lesquelles les technologies impactaient, bouscullaient et influençaient les cadres et les dispositifs de maîtrise des armements, et de mettre en place des démarches adaptées pour appréhender les risques particulier de recoupement afin d'accroître la transparence et d'instaurer un climat de confiance et de prévisibilité.

35. Le Conseil a noté l'importance des initiatives intergouvernementales menées à l'heure actuelle, qui ont pour but de s'attaquer aux divers problèmes posés par des technologies ou des domaines particuliers, tels que la cybernétique, la technologie spatiale et les systèmes d'armes létaux autonomes. Il a souligné la nécessité de se pencher sur les liens entre la technologie et les risques nucléaires.

36. Conscient de la vitesse à laquelle de nouveaux types d'armement apparaissent, le Conseil a réétudié les conséquences associées à des capacités telles que les armes hypersoniques, qui pourraient être utilisées pour lancer des attaques avec une rapidité sans précédent (voir A/71/176). À cette fin, le directeur du programme de non-prolifération et de politique nucléaire à l'International Institute for Strategic Studies, Michael Elleman, a informé les membres du Conseil de l'évolution des armes hypersoniques. Divers arguments en faveur de l'acquisition de capacités hypersoniques ont été examinés, de même que les risques que ces capacités pourraient présenter et les solutions possibles pour faire face à ces risques – et de façon plus générale aux risques associés aux missiles et à leurs technologies habilitantes – dans le cadre de la maîtrise des armements. L'orateur s'est dit préoccupé par le fait que les armes hypersoniques, qui, à l'instar des missiles balistiques, peuvent être équipées d'une charge nucléaire ou conventionnelle, permettraient de réduire nettement les délais de prise de décision. Cette possibilité pourrait, à son tour, augmenter la probabilité d'une grave erreur d'appréciation concernant l'intention et la cible d'une attaque, ce qui accroîtrait fortement l'instabilité et l'éventualité d'une crise nucléaire.

37. En examinant la nécessité d'imposer des contraintes à la conception ou au déploiement des armes hypersoniques, le Conseil a étudié la proposition de l'orateur selon laquelle les États devraient adopter des politiques déclaratoires visant à éviter toute ambiguïté quant au type de tête militaire portée par un missile hypersonique donné. En plus d'aborder la question dans le contexte de ces armes stratégiques, les membres du Conseil ont discuté de la manière dont les États pourraient distinguer les systèmes de missile de théâtre équipés d'armements nucléaires de ceux équipés d'armements conventionnels, afin de réduire le risque d'erreur d'appréciation.

38. Le Conseil s'est penché sur la question de savoir quels pourraient être les processus et les enceintes appropriés pour aborder la problématique des capacités hypersoniques et a examiné les difficultés et les avantages de faire participer à ces

discussions tous les États possédant des armes nucléaires qui étaient en train de développer des capacités hypersoniques.

39. À cet égard, le Conseil a souligné la nécessité de renouveler les efforts en vue de faciliter un débat critique et transparent entre les États Membres, en particulier ceux dotés d'armes nucléaires, notamment en établissant un dialogue stratégique, en redynamisant les processus de maîtrise des armements, en envisageant de mettre en place de nouvelles plateformes informelles auxquelles participeraient des experts et le secteur privé, et en renforçant la capacité des enceintes existantes de proposer des idées novatrices. Certains membres du Conseil ont souligné qu'il importait d'exploiter pleinement les mécanismes en place, tels que la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement, afin d'induire un dialogue constructif et des actions concrètes pour stimuler les démarches de maîtrise des armements et de désarmement.

E. Objectifs et processus de maîtrise des armements dans un environnement international en mutation

40. Le Conseil a réaffirmé que les États devraient s'appuyer sur les normes et les bonnes pratiques d'un système qui avait évolué pendant plusieurs dizaines d'années et a examiné les approches possibles pour préserver puis étendre les actions coopératives de désarmement nucléaire et de maîtrise des armements. Il a noté qu'il conviendrait en premier lieu de proposer une voie à suivre qui soit crédible et réalisable et qui permettrait notamment : de faire en sorte que le recours aux armes nucléaires reste tabou et de maintenir les moratoires sur les essais nucléaires ; d'inverser l'érosion de l'architecture mondiale de maîtrise des armements et de ses normes et d'en prévenir l'effondrement en préservant les traités et les accords en vigueur ; d'empêcher la montée de la concurrence stratégique bilatérale, plurilatérale et multipartite entre les États qui possèdent des armes nucléaires ; de contrer les risques associés à une imprévisibilité stratégique accrue, notamment en ce qui concerne les technologies nouvelles et naissantes, telles que la cybernétique, l'intelligence artificielle, les armes spatiales et les armes hypersoniques, et la manière dont elles cadrent avec les positions adoptées à l'égard des armes nucléaires ; de réduire le rôle des armes nucléaires en tant qu'instruments de l'État ; de redynamiser les progrès et de favoriser une transition à plus long terme vers un monde sans armes nucléaires ; de combler certaines lacunes des mesures de contrôle des armements ; d'accroître les possibilités de mener un dialogue bilatéral, plurilatéral et multilatéral efficace.

41. Le Conseil a continué d'étudier les mesures qui pourraient faciliter la mise en place d'un nouveau cadre de maîtrise des armes nucléaires et de désarmement ; ses membres ont fini par convenir qu'un modèle unique n'existait pas. Tout en admettant que les forums multilatéraux avaient l'avantage de se pencher sur plusieurs questions importantes à la fois et de fournir un espace où de nombreux pays pouvaient échanger sur des questions présentant beaucoup d'intérêt sur le plan national, le Conseil a jugé utile d'envisager un plan d'action qui comprendrait également des approches bilatérales, régionales et plurilatérales en vue de poursuivre des dialogues qui pourraient se dérouler de manière simultanée et se recouper, selon que de besoin. Il conviendrait d'élaborer des démarches spécifiques qui tiendraient compte des défis et des positions nationales uniques de chaque État.

42. À cet égard, le Conseil s'est notamment penché sur les liens entre les mesures bilatérales, plurilatérales, régionales et multilatérales ; les moyens de faciliter les processus auxquels participent les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres parties ; la nécessité d'un dialogue interdépendant sur un large éventail de

questions relatives à la maîtrise des armements, notamment la défense antimissile et la prévention d'une course aux armements dans l'espace ; les possibilités d'associer les efforts quantitatifs et qualitatifs de maîtrise des armements. Le Conseil a également examiné l'intérêt de se concentrer sur certains sous-thèmes pour lesquels un processus concret et tangible pourrait être mis en place. À cet égard, certains membres ont mis en avant les efforts consentis dans le cadre des négociations relatives au traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

43. La directrice du programme de sécurité mondiale de l'Union of Concerned Scientists, Sharon Squassoni, et le directeur scientifique de l'Institut d'études américaines et canadiennes de l'Académie des sciences de Russie, Sergey Rogov, ont fait un exposé devant le Conseil.

44. M^{me} Squassoni a souligné qu'il convenait d'aborder les aspects quantitatifs et qualitatifs de la course aux armements, en accordant une grande attention aux capacités déstabilisatrices et aux mécanismes de vérification. Tout en notant les tendances négatives récentes en matière de maîtrise des armements, elle a avancé que la pandémie mondiale pourrait constituer une occasion unique de susciter un engagement renouvelé à l'égard du désarmement et des mesures de maîtrise des armements, qui passerait par une mobilisation politique ravivée et un impulsion vigoureuse de la part des États, en particulier de ceux possédant des armes nucléaires.

45. M. Rogov a parlé du régime bilatéral de maîtrise des armements, qui était mis à rude épreuve dans un monde multipolaire. Il a souligné que la réussite de toute nouvelle approche en matière de désarmement nucléaire et de maîtrise des armements dépendrait dans un premier temps de l'extension du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, afin d'éviter l'effondrement des accords de maîtrise des armements en vigueur. Selon lui, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité devraient tous se joindre au processus de maîtrise des armements, chacun à leur manière, en tenant compte de leurs caractéristiques propres. Il a noté que l'action future dans ce domaine devrait reposer sur la reconnaissance des différences de capacités et de positions de dissuasion entre les États qui possédaient des armes nucléaires et de la manière dont celles-ci correspondaient aux réalités géopolitiques et technologiques du XXI^e siècle. Il a également insisté sur l'utilité de rechercher des solutions politiques et de s'efforcer de parvenir à des traités bilatéraux juridiquement contraignants. Il a précisé qu'il était impératif d'aborder la question des armes stratégiques non nucléaires. Il a fait valoir que la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique devaient embrasser la notion d'« assurance mutuelle de la sécurité » et a mis tout particulièrement en avant les effets déstabilisateurs que pourrait avoir le déploiement en Europe de tout missile de croisière balistique et hypersonique à portée intermédiaire tiré à partir du sol. Il a proposé d'interdire ce type de déploiement.

46. Les membres du Conseil ont souligné le besoin urgent de mobiliser les dirigeants et de remédier à l'actuel manque de confiance entre les États possédant des armes nucléaires. Conscient que le désarmement nucléaire et la maîtrise des armements ne se se faisaient pas en vase clos, le Conseil a consacré du temps à l'étude de moyens pratiques pour aller de l'avant, et notamment : des approches politiques et normatives juridiquement contraignantes pour faire progresser la non-prolifération nucléaire, le désarmement et la maîtrise des armements ; des efforts pratiques à petite échelle ; des activités et des dialogues multiples et interdépendants ; des processus associant les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (processus « P5 ») et des processus P5 élargis (processus « P5+ ») ; des processus régionaux ; des processus s'apparentant à des sommets sur la sécurité nucléaire. Certains membres ont estimé que, dans le contexte actuel, un dialogue exhaustif et approfondi entre les cinq

membres permanents du Conseil de sécurité était essentiel pour réduire les risques et renforcer la confiance.

47. Le Conseil a jugé indispensable que le Secrétaire général continue de promouvoir et de défendre vigoureusement l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il a examiné les solutions que le Secrétaire général pourrait appliquer pour faire progresser les mesures de désarmement et de maîtrise des armements dans un contexte international en mutation. Il s'agissait notamment : de sensibiliser et de renseigner le grand public sur ces questions en procédant à des campagnes de communication ciblées, par exemple au moyen de rencontres informelles périodiques et d'actions éducatives sur le thème du désarmement ; de promouvoir et de renforcer la norme contre les essais nucléaires, de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de continuer à appuyer fermement les organisations internationales telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique ; de proposer les bons offices du Secrétaire général en vue de faciliter les dialogues informels entre les États et d'instaurer la confiance et une compréhension commune. Le Conseil a examiné les avantages de poursuivre les processus et activités diplomatiques informels, y compris avec des experts scientifiques, comme moyen d'établir une compréhension commune, d'accroître la transparence et la confiance et de cerner les éventuelles mesures concrètes à prendre.

F. Examen d'éléments clés permettant d'envisager d'autres approches et une nouvelle conception du désarmement nucléaire et de la maîtrise des armements

48. Pour structurer ses discussions, analyses et recommandations futures sur les éléments clés d'une nouvelle conception et de nouvelles approches du désarmement nucléaire et de la maîtrise des armements, le Conseil a obtenu de l'un de ses membres un bref document, dans lequel étaient exposés de manière large et exhaustive les éléments qui pourraient s'inscrire dans les futurs processus de maîtrise des armements.

49. Conscients de la difficulté de mobiliser à la fois les États non dotés d'armes nucléaires et des États qui en possèdent, au vu de la complexité de l'environnement international actuel, les membres du Conseil ont examiné la possibilité d'établir un cadre conceptuel pour définir les questions essentielles et les moyens qui permettraient d'y répondre. Il s'agissait notamment : d'éviter l'anéantissement total des efforts bilatéraux de maîtrise des armements tout en s'éloignant d'un système de maîtrise stratégique exclusivement bilatéral ; de cerner les principales questions stratégiques qui devaient être abordées et de les associer aux instruments et outils disponibles pour les traiter ; de déterminer si certains risques ou problèmes, pour lesquels ils existait des solutions appropriés, pouvaient être écartés du programme d'action global, de manière à réduire le champ d'intervention et à définir précisément une série d'objectifs réalistes à atteindre.

50. Pour relever ces défis, le Conseil a jugé utile d'établir un ensemble complet de processus, de mécanismes et d'approches de maîtrise des armements qui pourraient être adaptés à différents problèmes stratégiques, relations politico-militaires et contextes régionaux. Les membres ont également souligné qu'il importait de tirer les leçons des accords passés en matière de maîtrise des armements et de désarmement et de s'en inspirer, et de faire preuve d'initiative pour aller de l'avant.

51. Le Conseil a insisté sur la possibilité d'adopter une combinaison d'approches, en fonction de la question traitée, qui pouvaient prendre la forme de traités ou bien d'autres formes, telles que des accords politiques négociés, des codes de conduite multilatéraux, des actions unilatérales parallèles négociées, des actions unilatérales,

un dialogue politico-défensif soutenu, solide et de haut niveau, un dialogue informel entre les États Membres et les experts, sur initiative du Secrétaire général, ou la convocation de groupes d'experts gouvernementaux et de groupes de travail d'experts. Ces approches ne doivent pas occulter l'urgence de tenir des négociations multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

III. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

52. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, agissant en sa qualité de Conseil d'administration de l'UNIDIR, a tenu deux réunions en 2020 : le 28 janvier, à Genève, et le 24 juin, en visioconférence.

53. À ces réunions, la Directrice a informé le Conseil des activités menées par l'Institut. Le Conseil a applaudi les efforts que l'UNIDIR avait consentis en 2019 pour diversifier ses travaux de recherche et assurer sa viabilité opérationnelle et financière. Il a également félicité l'UNIDIR des mesures qu'il avait prises au cours des 18 mois précédents pour améliorer ses fonctions, notant que l'Institut apportait une contribution tangible et une valeur ajoutée aux États Membres. Il a encouragé l'Institut à continuer de tout faire pour mesurer, suivre, contrôler et évaluer les résultats et l'incidence de ses travaux de recherche et de ses activités. Il a également approuvé la proposition de l'Institut de commémorer son quarantième anniversaire en 2020, dans le contexte du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en mettant l'accent sur la mobilisation des femmes et des jeunes autour des questions de désarmement.

54. Le Conseil a pris acte de la hausse considérable du nombre de publications de recherche de l'UNIDIR, qui est passé de 22 en 2018 à 42 en 2019, et de l'élargissement de sa gamme d'activités, en particulier l'organisation de manifestations dans divers pays et régions. Il a souligné l'intérêt des efforts de communication et de sensibilisation de l'Institut et a pris note du fait que ce dernier avait renforcé sa présence en ligne et produit divers supports, dont des vidéos.

55. Les administrateurs ont encouragé l'Institut à continuer de jouer son rôle fédérateur en facilitant le dialogue et la conception d'idées pratiques dans la perspective de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment en ce qui concerne la réduction du risque nucléaire, l'analyse et la représentation à l'aune des questions de genre, le renforcement du respect des régimes d'interdiction des armes de destruction massive et la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Le Conseil a également soutenu le projet de l'Institut visant à réunir une série d'acteurs étatiques et non étatiques pour étudier les conséquences des progrès technologiques sur la réglementation et l'utilisation des armes. En outre, il a jugé que l'Institut, par sa fonction fédératrice et ses compétences en matière de recherche dans ces domaines, offrirait une plateforme importante pour envisager l'avenir de la maîtrise des armes nucléaires après la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

56. Le Conseil a participé à des discussions de fond sur deux axes de travail de l'UNIDIR : la gestion des armes et des munitions, et les armes autonomes et le contrôle humain. Il a admis que la maîtrise des armes classiques revêtait de l'importance pour la sécurité des États et la protection des civils, compte tenu de la nature changeante des conflits contemporains. Il a été jugé que l'approche globale défendue par l'Institut et les applications pratiques de ses travaux offraient des outils

concrets et un appui aux États Membres pour garantir leur sécurité et faire avancer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Conseil a encouragé l'UNIDIR à poursuivre ses travaux de recherche appliquée sur la gestion des armes et des munitions et à étudier les liens avec la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la réduction de la violence armée et les initiatives de développement durable aux niveaux régional et international.

57. Le Conseil a salué les nouveaux travaux de recherche mené par l'Institut dans le domaine des armes autonomes et du contrôle humain, soulignant leur importance pour l'ONU en ce qui concerne tous les piliers de son action, y compris ceux qui vont au-delà du désarmement. Il a encouragé l'Institut à examiner les aspects militaires, juridiques et techniques de l'autonomie des systèmes d'armement en tenant compte des dimensions déontologiques et à continuer de fournir une plateforme de dialogue continu sur les nouvelles technologies entre les États, d'une part, et le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques, d'autre part.

58. À sa réunion de juin 2020, le Conseil a examiné et approuvé les projets de programme de travail et de plan financier de l'UNIDIR pour 2020 et 2021 (voir [A/75/134](#)). Il a accueilli favorablement le rapport de la Directrice, qui présentait en détail le champ d'activité élargi de l'Institut dans toute une série de domaines liés au désarmement. Il a félicité l'Institut d'avoir amélioré sa démarche de communication auprès du grand public, y compris les jeunes, et d'avoir dialogué avec des acteurs du désarmement à New York et dans diverses régions du monde.

59. Tout en observant que la pandémie avait eu une incidence considérable sur les plans et le programme de travail de l'Institut pour 2020, le Conseil a pris note avec intérêt de la réponse de l'UNIDIR face à cette situation, qui a notamment consisté à adopter rapidement des modes de travail en ligne, à mettre en place un cadre d'évaluation des risques pour orienter la reprise des activités et à mener en temps utile une campagne de communication soutenue auprès des donateurs pour atténuer les difficultés financières. En poursuivant et, dans certains cas, en améliorant sa prestation de services pendant la période de confinement, l'Institut a fait preuve d'une capacité et d'une résilience accrues.

60. En ce qui concerne la célébration du quarantième anniversaire de l'Institut en 2020, le Conseil a noté l'annulation d'un certain nombre de manifestations et le passage à des formats en ligne pour d'autres. Il a également noté que cet anniversaire serait une occasion importante pour l'Assemblée générale d'examiner le travail accompli par l'UNIDIR et l'incidence qu'il avait eue pendant plus de quarante ans, et d'étudier les moyens de renforcer la viabilité à long terme de l'Institut. Les membres du Conseil se sont engagés à participer à des manifestations et à apparaître dans de courtes vidéos afin de mettre cet événement en avant dans les médias sociaux et de publier des commentaires ou des analyses en ligne.

61. Le Conseil s'est penché sur la profonde incidence que la pandémie allait sans doute avoir sur les activités de l'Institut et sur ses ressources, qui allaient potentiellement baisser en 2021. Il a admis qu'il importait de renforcer les démarches de mobilisation des ressources vis-à-vis des donateurs existants et nouveaux en 2020 et de continuer à prendre des mesures pour réduire les dépenses. En ce qui concerne les frais de fonctionnement, il s'est inquiété de ce que l'UNIDIR doive s'acquitter de frais de location au Palais des Nations de Genève, dont le montant allait probablement tripler au cours des cinq prochaines années. Compte tenu du mandat et des activités de l'Institut à l'appui des États membres et des mécanismes internationaux de désarmement, ainsi que de la structure de ses coûts, le Conseil a recommandé le maintien des modalités d'hébergement gratuit dont l'Institut bénéficiait depuis 40 ans au Palais des Nations.

62. Le Conseil a noté, comme il l'avait fait auparavant, que la subvention de l'Institut au titre du budget ordinaire était restée relativement inchangée depuis plus de 10 ans. Il reste convaincu que la dépendance de l'UNIDIR à l'égard des financements volontaires constitue un obstacle majeur à son autonomie, sa capacité de mener des travaux de recherche indépendants et sa viabilité financière. Il a donc réitéré sa recommandation de longue date selon laquelle la subvention accordée à l'Institut devrait être augmentée proportionnellement à ses besoins actuels et conformément aux recommandations que le Secrétaire général avait formulées en juillet 2018 (voir [A/73/284](#)). Il a estimé qu'il serait particulièrement utile d'augmenter la subvention, notamment compte tenu de la baisse attendue des ressources en raison des retombées économiques de la pandémie.

63. Pour l'avenir, le Conseil a approuvé les priorités institutionnelles de l'UNIDIR pour 2020 : renforcement de l'incidence des politiques, viabilité financière et interactions au niveau mondial. Il a encouragé l'Institut à poursuivre ses efforts visant à mobiliser les publics concernés au-delà de Genève et a pris acte, à cet égard, de son intention d'organiser des manifestations régionales et d'établir un bureau de liaison à New York à titre expérimental, sous réserve de fonds disponibles, pour appuyer les activités de sensibilisation, les partenariats et la mobilisation des ressources. Il a recommandé à l'UNIDIR de prendre davantage de mesures pour communiquer avec le grand public. Il a exprimé son soutien aux initiatives menées par l'Institut pour accroître la diversité des compétences en matière de recherche, notamment en concluant des accords avec des chercheurs invités, des chargés de recherche non résidents et des universitaires rémunérés. Enfin, les membres du Conseil ont réaffirmé que le quarantième anniversaire de l'Institut était un moment propice pour faire le bilan de ses réalisations et lui donner la base de financement nécessaire pour maintenir et élargir son champ d'action et l'incidence de ses travaux.

IV. Travaux futurs et questions diverses

64. Le Conseil poursuivra le programme de travail pour 2021 et s'appuiera sur les points clefs et le cadre conceptuel qu'il a définis pendant les discussions menées jusqu'à présent, en vue de cerner les éléments qui permettront d'envisager d'autres approches et une nouvelle conception du désarmement nucléaire et de la maîtrise des armements. Il formulera des recommandations sur ces questions dans le rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session.

65. À l'avenir, il est recommandé que des experts, y compris externes, qui représentent un large éventail de compétences, d'origines géographiques et de points de vue, soient invités à faire des exposés au Conseil.

Annexe

Membres du Conseil consultatif pour les questions de désarmement en 2020

Selma Ashipala-Musavyi (Présidente)

Ambassadrice

Secrétaire permanente au Ministère de la coopération et des relations internationales de la Namibie

Windhoek

Leena Al-Hadid

Ambassadrice

Représentante permanente de la Jordanie auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Vienne

Corentin Brustlein

Directeur

Centre des études de sécurité

Institut français des relations internationales

Paris

Lucia Dammert

Professeure associée

Université de Santiago du Chili

Santiago

Lewis A. Dunn

Ancien Ambassadeur des États-Unis à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Virginie (États-Unis d'Amérique)

Amandeep Gill

Directeur

Réseau international de recherche collaborative sur la cybersanté et l'intelligence artificielle

Institut de hautes études internationales et du développement

Genève

Elissa Golberg

Sous-Ministre adjointe chargée des politiques stratégiques

Affaires mondiales Canada

Ottawa

Arminka Helic

Députée

Chambre des Lords du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Londres

Marina Kaljurand

Députée au Parlement européen

Bruxelles

Anton Khlopkov

Directeur

Centre d'études sur l'énergie et la sécurité

Moscou

Li Song
Ambassadeur chargé des questions de désarmement
Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations
Unies
Genève

Marty Natalegawa
Ancien Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie
Jakarta

Margot Wallström
Ancienne Ministre des affaires étrangères de la Suède

Abiodun Williams
Directeur de l'Institute for Global Leadership et professeur de politique
internationale, Fletcher School of Law and Diplomacy, Université Tufts
Medford (États-Unis d'Amérique)

Motaz Zahran
Ambassadeur
Vice-Secrétaire d'État aux affaires étrangères chargé des affaires du Cabinet
Le Caire

Renata Dwan (membre de droit)
Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
Genève
